



MISSION PERMANENTE DU TOGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
112 East 40th Street, New York, N.Y. 10016

SOIXANTE QUATRIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

TROISIEME COMMISSION

INTERVENTION DE

MME NAKPA POLO

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous exprimer mes vives et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection et pour l'excellente conduite des travaux.

Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau.

Monsieur le Président,

La lutte pour la protection et la promotion des droits de l'homme doit être, de tout temps, une lutte pleine et entière pour les droits de la personne humaine. et une quête quotidienne et sans discrimination aucune entre

homme et femme.

Il nous appartient par conséquent de renforcer nos actions dans une

ont jusqu'ici présidé à la construction de nos sociétés grâce à la mobilisation des acteurs étatiques politiques et de la société civile. Il est indispensable d'abandonner les modèles traditionnels, les idées préconçues et autres tabous qui subsistent encore dans nos sociétés au détriment des femmes.

Ma Délégation estime que cela passe par l'éducation à un partage effectif des responsabilités entre hommes et femmes, un objectif de référence qui devrait sonner le glas des stéréotypes de genre qui confinent les hommes et les femmes dans des rôles arbitrairement fixés par la société.

Cela devrait se traduire également par la mise en place de mécanismes de promotion économique et d'autonomisation de la femme permettant la conciliation des fonctions domestiques et des obligations professionnelles

dans la formation des agents de sécurité pour le traitement de ces plaintes et la prise en charge des femmes victimes.

De même, des actions de sensibilisation sont régulièrement organisées par le Ministère chargé de la protection de la femme sur ces sujets avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

On peut également citer, à titre d'exemple, les mesures relatives au renforcement du cadre juridique et institutionnel, de promotion de l'équité et de l'égalité à travers l'élaboration d'une politique nationale d'équité et d'égalité de genre en instance d'adoption ; la révision en cours du code des personnes et de la famille en vue d'en extirper les dispositions à caractère discriminatoire : la mise en place, au sein des départements ministériels, des

cellules focales genre ayant pour mission essentielle d'assurer la prise en compte du genre dans les politiques et plans d'action sectoriels et la

Pourtant, comme vous le savez, aucun progrès n'est possible sans l'investissement dans l'humain et aucun investissement ne peut se faire durablement sans une prise en compte réelle et globale de plus de 50% de l'humanité qui constituent les femmes.

C'est en ce sens que, récemment, M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général de

- le renforcement des capacités des leaders des regroupements en genre

leadership féminin et gestion des affaires ;

- l'équipement des groupements féminins et mixtes en matériels agricole et de transformation ;
- l'organisation des femmes en unités de production et en mutuelles d'épargne et de crédit ;
- la mise en place d'un fonds de crédit pour les femmes en vue de la diversification des activités génératrices de revenus ;
- l'appui à la mise en place des unions et des fédérations de groupements féminins en vue de l'émergence des Groupements d'Intérêt Economique.

Investir dans la femme ne se limite évidemment pas au renforcement du pouvoir économique de celle-ci.

C'est encore et surtout la protéger contre toutes les formes de violence et d'injustice et réprimer leurs auteurs conformément à la loi, etc.

Toutes les réalisations ci-dessus évoquées sont possibles grâce à la politique du Chef de l'Etat et du Gouvernement qui ont toujours fait de la promotion